

REER et faible revenu

Hubert Frenken

Les personnes à revenu moyen ou élevé ne sont pas les seules à cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). En 1994 (année pour laquelle on dispose des données les plus récentes), 782 000 cotisants à un REER (soit près de 15 % du total) ont déclaré un revenu global inférieur à 20 000 \$, et 158 000 (3 %), un revenu inférieur à 10 000 \$. Il s'agit d'un changement spectaculaire survenu en quelques années. Si le pourcentage de jeunes cotisants a augmenté considérablement depuis le début des années 80 (Aldridge, 1997), il en va de même du taux de participation des personnes à faible revenu.

Est-il avantageux pour ce dernier groupe de cotiser à un REER? Certains en doutent (Institut canadien des actuaires, 1995; McCarthy, 1996). En fait, les travailleurs à faible revenu sont peu motivés à cotiser (voir *Une faible motivation*). Le présent article se penche sur la croissance de leur participation et propose certains éléments d'explication. À l'aide de données longitudinales (voir *À propos des données*), il examine cette participation selon le sexe et le revenu (personnel et familial).

Des augmentations importantes

En 1982, moins de 2,1 millions de personnes ont cotisé à un REER, ce qui équivaut à 17 % des déclarants admissibles (tableau). En 1992, il y avait 4,6 millions de cotisants, qui représentaient 37 % des person-

Hubert Frenken est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Pour plus de renseignements au sujet de cet article, communiquez avec Thomas Dufour au (613) 951-2088.

À propos des données

Les données de 1982 et de 1992 sont tirées du fichier initial de données administratives longitudinales (DAL) (échantillon de 1 %) de la Division des données régionales et administratives. Quant aux données de 1994, elles sont tirées du fichier de données sur les droits de cotisation à un REER de la Division du travail. Pour plus de renseignements sur le fichier DAL, voir «Cotisation à un REER : le plus tôt possible!» dans le présent numéro. Pour un complément d'information concernant le fichier de données sur les droits de cotisation à un REER, voir Frenken (1995).

Pour 1982 et 1992, tous les montants des revenus ont été convertis en

dollars de 1990. La présence d'un revenu d'emploi (tiré d'un travail rémunéré ou d'un travail autonome) en 1982 a servi à déterminer l'admissibilité à un REER pour cette année-là. Pour 1992, on a utilisé le revenu d'emploi de 1991. En procédant de la sorte, on peut avoir sous-estimé le nombre de déclarants admissibles (et surestimé légèrement le taux de participation à un REER), car certaines personnes sans revenu d'emploi en 1991 pouvaient encore cotiser en 1992, en raison du report des droits de cotisation inutilisés. Pour plus de renseignements sur les règles d'admissibilité à un REER, voir Frenken (1995).

nes admissibles. Comme on pouvait s'y attendre, les déclarants qui touchaient un revenu personnel de 30 000 \$ ou plus (en dollars de 1990) étaient à l'origine de la plus grande partie de cette croissance. Leur nombre est passé de moins de 1,5 million à près de 2,8 millions, et leur taux de participation, de 34 % à 59 % des déclarants admissibles. Chez les personnes qui touchaient un revenu inférieur à 20 000 \$², le taux de participation a aussi augmenté, passant d'à peine 4 % à 16 %; quant à celui des déclarants dont le revenu s'établissait entre 20 000 \$ et 29 999 \$, il est passé de 15 % à 37 %. En 1982, les cotisants à un REER dont le revenu était inférieur à 20 000 \$ ne représentaient que 10 % du total. En 1992, ils représentaient 17 % de l'ensemble des cotisants. Dans le cas de ceux qui touchaient un revenu se situant entre 20 000 \$ et 29 999 \$, le pourcentage est passé de 18 % à 22 %.

Une faible motivation

Les déductions du revenu brut au titre d'un REER peuvent, chez les déclarants à faible revenu, se traduire par une épargne fiscale minime, sinon nulle. En 1993, seulement 45 % des déclarants dont le revenu total était inférieur à 20 000 \$ (mais supérieur à zéro) ont payé de l'impôt, et à peine 18 % de ceux dont le revenu était inférieur à 10 000 \$ en ont payé (Revenu Canada, 1995).

En outre, les régimes de retraite de l'État – la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG), le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) – versent à bon nombre de ces personnes des prestations de retraite équivalentes ou même supérieures à leur revenu avant retraite¹. En 1993, par exemple, une personne seule qui prenait sa retraite à l'âge de 65 ans et qui touchait auparavant un revenu d'emploi de 10 000 \$ pouvait avoir droit à 11 200 \$ annuellement en prestations de l'État, tandis qu'une personne dont le revenu d'emploi était de 15 000 \$ pouvait avoir droit à près de 80 % de son revenu en prestations de l'État (Maser, 1995).

Tableau
Nombre et pourcentage de déclarants admissibles cotisant à un REER

Revenu *	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Nombre	% de déclarants admissibles	Nombre	% de déclarants admissibles	Nombre	% de déclarants admissibles
	milliers	%	milliers	%	milliers	%
1982						
Total	2 075	17	1 399	20	676	14
De 1 \$ à 29 999 \$	600	8	261	7	339	8
De 1 \$ à 9 999 \$	25	1	9	1	16	1
De 10 000 \$ à 19 999 \$	192	7	78	6	114	7
De 20 000 \$ à 29 999 \$	383	15	174	13	209	18
30 000 \$ et plus	1 475	34	1 138	33	337	38
1992						
Total	4 581	37	2 636	39	1 945	34
De 1 \$ à 29 999 \$	1 792	23	711	21	1 081	25
De 1 \$ à 9 999 \$	139	7	46	6	93	8
De 10 000 \$ à 19 999 \$	635	22	222	18	413	25
De 20 000 \$ à 29 999 \$	1 018	37	443	33	575	42
30 000 \$ et plus	2 789	59	1 925	58	864	63

Source : Division des données régionales et administratives
 * En dollars de 1990.

Les femmes beaucoup plus nombreuses

Depuis 15 ans, la croissance du taux de participation à un REER est surtout attribuable aux femmes. Celles-ci représentaient en effet moins de 33 % des cotisants en 1982, mais 42 % en 1992. Même si leur proportion a augmenté plus rapidement chez les cotisants à revenu élevé que parmi ceux à faible revenu, les femmes constituent toujours la majorité de cette dernière catégorie. La proportion de femmes qui touchaient un revenu de 30 000 \$ ou plus est passée de 23 % des cotisants en 1982 à 31 % en 1992, et celle des femmes au revenu inférieur à 20 000 \$, de 60 % à 65 %.

Les cotisants à faible revenu familial font une percée

En 10 ans, le nombre de déclarants légalement mariés qui étaient admissibles à cotiser à un REER et

dont le revenu familial était inférieur à 30 000 \$ a diminué de près de 300 000. En revanche, le nombre de *cotisants* mariés qui touchaient un revenu de cet ordre a augmenté de près de 100 000, passant de 5 % à 16 % de l'ensemble de ces déclarants. Ici encore, la croissance s'explique en grande partie par le taux de participation des femmes, qui est passé de 22 % à 39 % des déclarants mariés touchant un revenu familial inférieur à 30 000 \$.

Pourquoi le taux de participation demeure-t-il élevé ?

Rien n'indique que le taux de participation des déclarants à faible revenu a diminué depuis 1992. En effet, le nombre de cotisants dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ est resté inchangé en 1994, totalisant 774 000.

Si, pour ce groupe, les avantages fiscaux sont modestes et les pensions de l'État, plus ou moins suffisantes, pourquoi ces personnes continuent-elles de cotiser en si grand nombre ? Beaucoup d'entre elles ont peut-être été influencées par les campagnes publicitaires des institutions financières et par l'inquiétude croissante du public quant à l'avenir des programmes de l'État (Cohen, 1996). Bon nombre de ces cotisants sont jeunes et, si l'épargne fiscale qu'ils réalisent immédiatement est minime, les avantages à long terme peuvent cependant s'avérer importants, compte tenu de l'intérêt composé qui est porté à leur crédit en franchise d'impôt.

Les fonds versés dans un REER n'y demeurent pas toujours jusqu'à la retraite. Bien des personnes retirent une partie ou la totalité de leurs dépôts peu après avoir cotisé, parfois au cours de la même année d'imposition. Une analyse antérieure a révélé qu'au cours des dernières années, pour chaque tranche de cinq dollars cotisée à un REER, les déclarants retiraient un dollar avant d'atteindre l'âge de 65 ans. Bon nombre de ceux qui prélèvent des fonds dans leur REER touchent un faible revenu (Frenken, 1996). Néanmoins, la plupart des dépôts de ces déclarants demeureront sans doute dans leur REER jusqu'à la retraite, ce qui devrait atténuer la dépendance à l'égard du filet de sécurité de l'État. □

■ Note

1 Comme le précisait le budget de mars 1996, la SV et le SRG seront graduellement éliminés et remplacés, d'ici 2001, par la Prestation aux aîné(e)s. Ce nouveau mécanisme offrira des prestations plus élevées aux personnes à revenu modeste ou sans revenu d'autres sources, mais des prestations réduites à ceux qui disposent d'un revenu élevé. On estime qu'en vertu du nouveau régime, 75 % des personnes âgées recevront des prestations égales ou supérieures à celles

qu'elles reçoivent en vertu des programmes actuels (ministère des Finances, 1996). Cette augmentation des prestations et du nombre de bénéficiaires pourrait, à l'avenir, avoir une incidence sur le taux de participation à un REER chez les travailleurs à faible revenu.

2 Dans le cas présent ainsi qu'à toutes les occasions subséquentes où on fait mention d'un revenu inférieur à un montant donné, il n'est aucunement tenu compte d'un revenu négatif ou égal à zéro. (À l'opposé, les montants cités au premier paragraphe du présent article couvrent toutes les possibilités, y compris zéro.)

■ Documents consultés

ALDRIDGE, D. «Cotisation à un REER : le plus tôt possible!» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1997, p. 46-51.

COHEN, B. «Reality eludes retirement savers: poll» dans *The Financial Post*, 20 juin 1996, p. 29.

FRENKEN, H. «Le point sur les retraits d'un REER» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1996, p. 16-20.

---. «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 9-14.

INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES (ICA). *Des lendemains difficiles – Rapport du groupe de travail de l'Institut canadien des actuaires sur l'épargne-retraite*, Ottawa, 1995.

MASER, K. «Qui épargne pour la retraite?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 15-21.

McCARTHY, S. «Public pension plan worries mount: Can we save enough on our own?; Fears prompt RRSP upswing» dans *The Toronto Star*, 3 septembre 1996, p. B1.

MINISTÈRE DES FINANCES. *La Prestation aux aîné(e)s : assurer l'avenir. Budget 1996*. Ottawa, 1996.

REVENU CANADA. *Statistiques sur l'impôt des particuliers : année d'imposition 1993*, édition 1995, Ottawa, 1995.